

République Française
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MAIRIE DE TURRETOT (76)

Séance du conseil municipal du 13 mai 2024

N° 2024/33

Date de convocation et d'affichage : 6 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre le treize mai à 18 heure 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Turretot, en séance publique sous la présidence de Mme Thérèse BARIL, Maire

Présents : Thérèse BARIL, Philippe DURECU, Astrid VERDIERE, Nicolas DUMINY, Isabelle MALVAULT, Alain BALZAC, Patrick LECOURT, Vanessa TRAMOUILLE, Vincent LEMAITRE, Sophia BARIL, Ludovic HARDY

Absents excusés : Laurence STENGEL, Isabelle LASNIER, Ludivine CORREIA, David OLINGUE

Secrétaire de séance : Astrid VERDIERE

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 11

Absents : 4 dont aucun avec procuration

Votants : 11

Délibération n° 2024/33

Vote Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

et publication ou notification du.....

OBJET : Tarifs de la garderie périscolaire – Année scolaire 2024/2025

Madame le Maire a rappelé aux membres du conseil municipal les tarifs de l'année scolaire 2023/2024 pour la garderie périscolaire.

Compte-tenu que chaque année la commune prend en charge le déficit entre les dépenses et recettes,

Considérant que les charges viennent à augmenter,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de fixer les tarifs pour l'année scolaire 2024/2025 pour la garderie périscolaire à :

Tranche A : (quotient familial inférieur ou égal à 600) :

-Forfait matin : 2.68€

-Forfait après-midi : 4.22€

-Forfait après-midi enfant allergique : 3.50€ (uniquement avec certificat médical et protocole)

Tranche B : (quotient familial supérieur à 600) :

-Forfait matin : 3.00€

-Forfait après-midi : 4.74€

-Forfait après-midi enfant allergique : 3.81€ (uniquement avec certificat médical et protocole)

Frais de dossier : 17€ par famille et par année scolaire

En cas de plus de deux retards, pénalité forfaitaire de 10€ en plus des tarifs ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an suscités

Madame La Secrétaire de Séance



Astrid VERDIERE

Madame le Maire



Thérèse BARIL